

DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION PARIS

CSA DU 14 MARS 2023

Le 19 janvier, une mobilisation historique a commencé contre la réforme des retraites. Manifestations successives réunissant des millions de personnes, grèves qui paralysent nombre d'activités dans le public et dans le privé, blocages de routes, de ports, de dépôts, de lycées, de facs... Les secteurs des transports, de l'énergie, des déchets, une partie de l'éducation sont en grève reconductible depuis le mardi 7 mars. Malgré cela le gouvernement et ses alliés persistent et pérorent en rabâchant que le pays n'est pas bloqué. Il préfère continuer le déni, faire porter la responsabilité des coupures d'électricité, des désagréments des blocages de transports aux travailleuses et travailleurs, aux grévistes et syndicats. Avec le soutien actif de la droite sénatoriale, il préfère jouer d'artifices législatifs pour écourter les débats au Sénat et accélérer l'adoption de sa loi, contre l'avis d'une écrasante majorité de la population, décrédibilisant de fait la démocratie parlementaire.

Nous n'avons plus le choix. SUD éducation Paris appelle à continuer et durcir le mouvement social, à maintenir et élargir les mouvements de grève reconductibles.

Au-delà de cette lutte historique, l'actualité est chargée dans notre secteur professionnel. La question de la revalorisation a fait l'objet d'une parodie de concertation, dans le cadre d'une enveloppe très insuffisante. Nous réaffirmons notre exigence d'une enveloppe plus importante, dans le cadre d'une revalorisation pour toutes et tous fondée sur de l'indiciaire et non de l'indemnitaire.

C'est dans ce contexte social tendu, sur fond de réformes des retraites et d'opposition massive à cette réforme, qu'Emmanuel Macron a décidé de reporter les annonces concernant le SNU entre mars et juin. Cependant le contenu de ces annonces se précise. Le SNU devrait se généraliser dès 2024, avec six départements tests : le Cher, les Hautes Alpes, les Vosges, le Finistère, la Dordogne et le Var. En 2025, le SNU obligatoire serait ensuite étendu à 20 départements puis à l'ensemble des départements en 2026. Il serait mis en place avec une obligation de 12 jours sur temps scolaire pour tous les jeunes en classe de seconde et en première CAP. SUD éducation réaffirme son opposition à cette opération de soumission de la jeunesse, qui remet en cause les droits des travailleurs et travailleuses, qui génère des dépenses considérables sur le dos de l'éducation Nationale et qui participe à la militarisation de la société.

Cette opération n'est qu'une étape de plus dans la volonté de l'état de contenir et réprimer la jeunesse. En témoignent également les violences subies par les lycéennes et lycéens, en blocus ou en manifestation. La police interpelle les élèves, lance du gaz lacrymogène en pleine figure, assène des coups de pied, matraque, menace, profère régulièrement des insultes à caractère raciste, discriminatoires, dispense brimades et humiliations. Ces constats désignent tous la même réalité, une réalité banale : des lycéennes et des lycéens se sont rassemblés devant un

lycée, devant une université, dans une rue, sur une place, ils ont manifesté leur colère, leur indignation, leur engagement pendant une lutte, en déplaçant trois poubelles ou en scandant des slogans politiques dans le cadre d'une manifestation ou d'un blocus.

Nous sommes aujourd'hui là pour défendre le droit à l'éducation de nos élèves, et d'une éducation de qualité. Et, pour cela, il faut des moyens. Les 218 suppressions de postes dans le 2nd degré pour la rentrée prochaine n'annoncent rien de bon. Comme pour le 1e degré, vous avez décidé, plutôt que de baisser les effectifs et améliorer le cadre d'enseignement dans l'école publique, de fermer des postes et des divisions. A la rentrée prochaine, ce sont 16 divisions de seconde qui ferment, 13 en première générale, 4 en terminale générale. La fermeture de 7 lycées à la rentrée prochaine, certes décidée par la région, vous permet de supprimer des postes supplémentaires, profitant des économies d'échelle réalisées par la fusion d'établissements. Les petits établissements semblent condamnés, alors que l'on sait que, pour de nombreux élèves, il s'agit du cadre le plus favorable pour un réel suivi des apprentissages et pour la réussite scolaire. Sur ce même principe, SUD éducation s'inquiète d'ores et déjà pour l'avenir des collèges parisiens de moins de 300 élèves.

En collège, la fermeture de 62 classes entraîne la suppression de près de 100 ETP. Mais surprenant également, la baisse des amortissements et marges qui correspond à plus de 14 ETP perdus. Cette baisse touche les collèges en REP ou en REP+ uniquement, les plus touchés étant Camille See (13e), Balzac (17e), Utrillo (18e), G. Brassens (19e), Colette Besson (20e), F. Dolto (20e) et Perrin (20e). Pourtant, certains de ces établissements ne perdent pas de division ni d'élèves, voire en gagnent.

À cette politique consistant à accorder de en moins de moyens aux établissements qui en ont parfois le plus besoin fait écho la réforme du lycée professionnel, qui menace toujours les élèves de ces établissements. Augmenter les périodes de stages et développer l'apprentissage, c'est priver les élèves, mineurs et les plus fragiles scolairement, d'un enseignement global et ambitieux. C'est mettre en péril leur avenir scolaire comme professionnel. C'est aussi les confronter trop jeunes aux multiples dangers du monde du travail, en terme de sécurité par exemple. Nous refusons également des horaires à la carte dans chaque établissement, accentuant les inégalités ainsi qu'une carte des formations calquée sur les besoins économiques locaux et immédiats des entreprises, réduisant leur avenir professionnel à une zone très localisée. Il s'agit d'une volonté réactionnaire qui projette de renvoyer la formation professionnelle des décennies en arrière.

Si le gouvernement est capable de financer un dispositif aussi dispendieux que le SNU, il devrait être en mesure de revenir sur les coupes budgétaires décidées dans l'éducation, de réduire enfin les effectifs par classe, de pallier le remplacement aléatoire des collègues absents et de donner aux établissements les moyens dont ils manquent parfois cruellement.